

## Préambule

Cette charte a pour objectif de garantir un accueil, un accompagnement, et un suivi adaptés aux personnes en situation de handicap intégrant nos formations. Nous nous engageons à promouvoir l'inclusion, l'égalité des chances, et à favoriser la réussite de tous les apprenants, quelle que soit leur situation de handicap.

### 1. Accessibilité des locaux et des ressources pédagogiques

- Aménagement des locaux : Nos locaux sont adaptés pour permettre une accessibilité complète aux personnes en situation de handicap (mobilité réduite, malvoyance, malentendance, etc.).
- Accessibilité numérique : Les supports pédagogiques et les outils numériques utilisés sont accessibles à tous les apprenants, avec des solutions adaptées aux besoins spécifiques (documents en braille, sous-titrage, lecteurs d'écran, etc.).

### 2. Accompagnement individualisé

- Entretien préalable : Un entretien est proposé avant le début de la formation pour évaluer les besoins spécifiques de la personne en situation de handicap et déterminer les aménagements nécessaires pour faciliter son apprentissage.
- Référent Handicap : Chaque apprenant en situation de handicap peut bénéficier de l'accompagnement d'un référent dédié, formé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Plan personnalisé : Un plan d'accompagnement personnalisé est établi pour chaque apprenant, intégrant les ajustements pédagogiques et matériels nécessaires (temps supplémentaire pour les examens, adaptation des exercices pratiques, etc.).

### 3. Sensibilisation et formation de l'équipe pédagogique

- Formation continue : L'ensemble des formateurs et du personnel administratif est formé régulièrement pour mieux comprendre les différents types de handicaps et être en mesure d'apporter des réponses adaptées.
- Culture inclusive : Nous promovons une culture de la bienveillance et de l'inclusion au sein de notre organisme de formation, sensibilisant tous les apprenants et collaborateurs à la diversité des situations de handicap.

## 4. Aménagement des parcours de formation

- Souplesse du parcours : Les formations peuvent être adaptées en termes de durée et de modalités en fonction des besoins des apprenants en situation de handicap, dans le respect des objectifs pédagogiques.
- Aides techniques et humaines : Si nécessaire, des aides techniques (matériels spécialisés, logiciels) ou humaines (assistant(e) de vie scolaire, interprète en langue des signes, etc.) sont mises à disposition.

## 5. Suivi et évaluation

- Évaluation continue : Un suivi régulier est assuré pour évaluer l'efficacité des aménagements et adapter les dispositifs si nécessaire.
- Accompagnement post-formation : À la fin de la formation, un accompagnement vers l'insertion professionnelle ou la poursuite du parcours éducatif est proposé, en lien avec les structures d'accompagnement spécialisées.

## 6. Engagement de confidentialité et de respect de la dignité

- Respect de la confidentialité : Les informations concernant le handicap des apprenants sont strictement confidentielles et ne sont partagées qu'avec les personnes directement concernées par la mise en place des aménagements.
- Respect de la dignité : Chaque personne en situation de handicap est traitée avec le plus grand respect, en tenant compte de ses capacités et de ses besoins individuels.

## 7. Droit à l'information

- Information claire et accessible : Toutes les informations relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap (démarches, dispositifs d'accompagnement) sont clairement présentées et facilement accessibles à tous les apprenants.

## Conclusion

Nous nous engageons, à travers cette charte, à garantir une formation inclusive, respectueuse et accessible à toutes les personnes en situation de handicap. Notre objectif est de permettre à chacun de développer ses compétences dans les meilleures conditions possibles.

Marie-France Piponniau  
Directrice Générale

